

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le : 20 OCT. 2026**
- **publication le : 20 OCT. 2026**

Rapport présenté par T. SAUTIVET

Séance ordinaire	CCI Colmar Début : 14h30 / Fin : 15h30
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	06/10/2026
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	06/10/2026
Président	Thierry SAUTIVET
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Lucien MULLER – Thierry SAUTIVET – Bruno NAEGELIN – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Aurélie MOREAU
Procurations	3	Franck FAVRE – procuration de Céline KERN-BORNI Odile UHLRICH-MALLET – procuration de Eric STRAUMANN Aurélie MOREAU – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	4	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON – Hervé KRIEGER

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir au sein du Comité Syndical, chaque année, dans le délai maximum de 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération constitue la base du présent débat. Il a pour objectif de préparer l'examen du budget primitif 2027.

Les hypothèses construites à ce stade demeurent conditionnées par l'avancement des projets en cours.

Le rapport est structuré en trois parties :

I. Le budget prévisionnel d'investissement

1. Les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2027
2. Une rétrospective des opérations d'investissement 2024-2026

II. Le budget prévisionnel de fonctionnement

3. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2027 et une rétrospective sur 2024-2026

III. La synthèse des résultats 2023-2026

4. Les résultats 2023-2026

Concernant les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2027, celles-ci sont évaluées à 2,194 M€. Leur financement sera assuré par les ressources issues de la cession, en 2026, des terrains situés à Nambenheim à la société Liebherr pour un montant de 6 M€ HT. Cette recette exceptionnelle permettra au Syndicat de mener à bien ses projets d'investissement tout en préservant ses équilibres financiers.

Concernant les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2027, celles-ci sont estimées, à ce stade, à 441 k€. Elles comprennent notamment les honoraires de conseil et d'assistance juridique, les taxes foncières, ainsi que les charges de personnel. Ces dépenses seront principalement financées par la redevance versée par la SEMOP, par une recette d'intéressement et par les frais de réservation liés à la mise à disposition d'un terrain du Syndicat à la société Hymanics.

Concernant les résultats prévisionnels de l'exercice 2026, ceux-ci devraient s'établir à près de 4 M€. Cet excédent significatif résulte principalement de la cession de parcelles à la société Liebherr pour un montant de 6 M€ HT. Il constituera une ressource majeure pour le financement des opérations d'investissement programmées au cours des exercices à venir.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Thierry SAUTIVET

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Sautivet'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a bridge and water, surrounded by the text 'SYNDICAT MIXTE PORT RHÉNAN' and 'COLMAR - NEUF-BRISACH'.